

SPORTS

Les Nordiques reprennent le travail au cours du week-end

D'abord les Whalers, ensuite les Sabres

QUEBEC (PC) — Inactifs depuis dimanche dernier, les Nordiques de Québec disputent deux matchs au cours du week-end. Ils recevront d'abord la visite des Devils du New Jersey, cet après-midi, pour ensuite se rendre à Buffalo où les Sabres les attendent de pied ferme.

« On va d'abord penser au match de samedi contre les Devils, une équipe qui joue du hockey solide depuis quelque temps, a confié hier l'instructeur Michel Bergeron qui craint les Whalers à la suite du repos d'une semaine dont viennent de profiter ses joueurs.

« Les Devils ne sont pas à négliger, loin de là. Ils n'accrochent pas beaucoup de buts, pratiquent un jeu serré et défensif. Le fait de ne pas avoir joué depuis cinq jours devrait nous inciter à demeurer très prudents devant eux. »

Les Nordiques convoitent toujours la première place de la division Adams et le match de demain, à Buffalo, déterminera en bonne partie si

l'équipe conservera ses chances de devancer les Sabres. Jusqu'à maintenant, les Québécois ont gagné trois des quatre rencontres mais, comme l'a souligné André Savard, un ancien joueur des Sabres, le club de Scotty Bowman s'est beaucoup amélioré ces deux derniers mois. Ils sont devenus l'équipe à battre dans la division.

Ces deux rencontres de fin de semaine amorceront une trêve très chargée du calendrier des Nordiques en février. Ils devront en effet disputer pas moins de 14 matches en 24 jours dont deux seulement contre des adversaires de la division Adams. L'équipe semble en tout cas fin prête à s'y engager.

La semaine qui se termine aura été coûteuse aux Nordiques quand l'arrière-garde Blake Wesley s'est blessé à un genou et à une cheville dans un match de volley-ball mercredi avec des coéquipiers. Wesley se débrouillait assez bien depuis quelques semaines en jouant avec un

poignet dans le plâtre mais cette nouvelle malchance le tiendra au rancart pendant environ un mois.

Devant les circonstances, Michel Bergeron fera appel régulièrement à Dave Pichette, un membre de l'équipe qui n'a pas vu beaucoup d'action depuis plus d'un mois. Toujours relégué dans les gradins, Pichette profitera ainsi donc probablement d'une des dernières occasions de démontrer qu'il peut tenir son bout dans la LNH.

S'il échoue, sa carrière pourrait bien être compromise, du moins au sein des Nordiques. Le jeune défenseur sait très bien à quoi s'en tenir.

« Dave a toute ma confiance; nous avons besoin de lui présentement et tout ce que j'espère c'est qu'il tire dans la même direction que les autres. Il faut qu'il soit plus agressif au jeu et il le sait. Je lui ai parlé et c'est maintenant à lui de répondre à l'appel », a expliqué Michel Bergeron.

Savard, par ailleurs, se dit prêt à revenir au jeu mais ce n'est pas Ber-

geron ne décidera que ce matin si Savard reprendra son poste cet après-midi contre les Devils du New Jersey.

« Comme je l'ai déjà mentionné, il n'est absolument pas question de prendre de chances avec qui que ce soit. Je préfère encore me priver des services d'un joueur pendant quelques matches supplémentaires plutôt que de risquer d'aggraver une blessure », a indiqué hier Bergeron.

Savard a subi une blessure au cou dans le match du 19 janvier à Boston. Il a patiné avec vigueur au cours de l'exercice d'hier mais, dans le vestiaire, il avait encore de la difficulté à se tourner la tête.

« Je me sens assez bien pour jouer, a dit Savard, qui a rendu d'innombrables services aux Nordiques depuis son arrivée à Québec au début de la saison. La dernière tranche du calendrier sera cruciale pour nous et il faudra surtout éviter un excès de confiance.

« À l'exception de notre période

sombre de novembre, tout a bien fonctionné pour nous et nous sommes sûrement capables de faire encore mieux. Il faut toujours essayer de terminer le plus haut possible au classement. C'est la meilleure préparation en vue des séries de fin de saison », a ajouté Savard qui a bien hâte de rejoindre ses compagnons de ligne Wilfrid Paiement et Tony McKegney.

Le joueur de centre connaît plus que quiconque les Sabres de Buffalo et il a en haute estime en particulier le gardien Robert Sauvé.

« Les Sabres sont devenus plus disciplinés; on parle beaucoup du jeune gardien Tom Barasso mais on oublie trop Robert Sauvé qui est en voie de connaître une de ses meilleures saisons. Il ne sera pas facile de les battre et, pour y arriver, nous devons rivaliser en patinage, comme nous l'avons fait au cours des trois premières rencontres », a analysé Savard.

Éligibilité King craint le pire

SARAJEVO, Yougoslavie (PC) — L'équipe olympique canadienne de hockey, aux prises avec une dispute impliquant trois pays sur l'éligibilité des joueurs, est arrivée hier à Sarajevo s'attendant au pire.

Les dirigeants de l'équipe américaine prétendent que quatre joueurs — les avants Mark Morrison, Dan Wood et Don Dietrich ainsi que le gardien Mario Gosselin — sont des professionnels et donc ne peuvent participer aux Olympiques en vertu des règlements.

« Ce pourrait être six mois de travail qui n'auront peut-être servi à rien », s'est exclamé Gosselin à son arrivée d'Allemagne de l'Ouest, où l'équipe canadienne a livré quelques matches hors concours à l'équipe olympique de RFA.

L'instructeur de l'équipe canadienne Dave King a confié: « Nous nous attendions à ce genre de situation, mais nous espérons qu'elle ne se présenterait pas. Si nous perdons quatre joueurs, nous serons diminués. Peut-être aurions-nous été plus prudents en venant ici avec 12 ou 13 joueurs respectant le règlement. Alors, laissez les décider notre équipe comme bon leur entend. »

Les dirigeants des équipes canadiennes et américaines doivent se rencontrer lundi pour discuter et F. Don Miller, directeur exécutif du Comité américain, a précisé: « Que nous ne déposerons aucune protestation avant cette réunion prévue entre les deux parties. »

L'éligibilité des joueurs aux Olympiques est devenue très difficile à établir. Les 26 fédérations sportives qui régissent les sports olympiques ont la liberté d'établir leurs propres règlements dans ce domaine. C'est ainsi que les règlements diffèrent d'un pays à l'autre.

La Fédération Internationale de hockey sur glace a dit au Canada qu'il pourrait utiliser des joueurs qui ont paré des ententes professionnelles, à condition qu'ils n'aient pas joué plus de 10 matches dans la ligue nationale.

Dans le cas où cette ligne de conduite est observée par le Comité international olympique, les quatre joueurs en question pourront s'aligner pour l'équipe canadienne.

Le Comité international olympique doit débattre la question à Sarajevo, dimanche
Calgary veut présenter les Jeux sur 16 jours

SARAJEVO (AFP) — La 87e session du Comité International Olympique (CIO), réunie à Sarajevo, aura à examiner de dimanche à mardi une question importante qui concerne l'extension des Jeux d'hiver et de nombreux points de détail.

La proposition du Comité organisateur des Jeux de Calgary de présenter les Jeux d'hiver de 1988 sur

une durée de 16 jours nécessite, en effet, une modification de la règle 32 de la Charte olympique dont la décision ne peut être prise qu'à la majorité des deux-tiers des membres du CIO participant à la session. La limite, imposée jusque-là, était de 12 jours. Au cas où elle serait portée à 16 jours, la durée des Jeux d'hiver serait désormais la même que celle

des Jeux d'été.

« Les Jeux d'hiver ont atteint l'âge de raison et ne doivent plus être traités en parent pauvre, comme auparavant, mais sur un pied d'égalité », a déclaré à ce sujet Mme Monique Berlioux, directeur du CIO.

Ainsi serait levée une différence d'ancienneté de 28 ans, les Jeux d'été ayant commencé en 1896, à Athènes,

et ceux d'hiver en 1924, à Chamonix.

Inévitablement, il en résulterait une modification du contenu. Déjà, Calgary se proposait d'inscrire le curling au programme en tant que sport à part entière.

La Commission exécutive du CIO a recommandé qu'il ne soit considéré que comme un sport de démonstration, au même titre que trois nouvelles disciplines: le ski acrobatique, le super-géant (ski alpin) et le patinage de vitesse sur distances courtes.

En dehors de cette question importante, l'audition du rapport du Comité d'organisation des Jeux de Calgary ne devrait pas poser davantage de problèmes que celle des Comités d'organisation de Los Angeles et de Séoul (Jeux d'été de 1984 et de 1988).

À propos de Los Angeles, une difficulté a toutefois surgi avec le refus du gouvernement grec et de la ville d'Olympie de se prêter à la commercialisation de l'acheminement de la flamme olympique entre New York et le siège des prochains Jeux d'été.

Parmi les autres points qui seront abordés figure une proposition de M. Juan Antonio Samaranch, président du CIO, visant à réduire à 25 athlètes participant, pour chaque délégation, aux cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux. On éviterait, ainsi, d'énormes disproportions entre la représentation de grands pays, comme les États-Unis ou l'URSS, et celle de Monaco ou de l'Andorre.

En revanche, le général Vladimir Stoytchev, président du Comité national olympique bulgare, proposera

que la cérémonie protocolaire de la remise des médailles soit élargie. En plus des trois récipiendaires, les cinq autres finalistes y seraient associés.

Les participants à la 87e session devront encore approuver la candidature de Tokyo pour l'organisation du XIIe Congrès olympique, en 1990, le dernier ayant eu lieu à Baden-Baden (RFA), en 1981.

Les Jeux du sourire

SARAJEVO (AP) — Sarajevo, deuxième ville du bloc soviétique à accueillir les Jeux olympiques, tient à ce que les Jeux d'hiver de 1984 ne soient pas aussi tristes que ceux de Moscou en été 1980.

« Les Jeux olympiques ne sont pas des manœuvres militaires où les organisateurs se conduisent comme des adjudants. Nous voulons fonctionner comme une armée sans ressembler à une armée », a déclaré Pavle Lukac, porte-parole des Jeux de Sarajevo.

« Il faut entraîner nos jeunes à sourire. Un plateau de caviar et une bouteille de champagne ne sont pas des substituts pour un sourire. »

Lors des Jeux de Moscou, des milliers de soldats et de policiers en civil et en uniforme étaient présents lors des épreuves, au village olympique et dans les hôtels.

Sarajevo: 49 nations, 431,000 billets vendus

Les records tombent déjà

SARAJEVO (AFP et CP) — Le comité d'organisation des 14e Jeux d'hiver de Sarajevo a enregistré avec l'engagement de dernière heure du Maroc, la participation de 49 nations.

Il s'agit-là d'un record, le précédent étant détenu par Lake Placid, en 1980, avec 38 nations. Sarajevo aurait même pu faire mieux mais le Portugal, qui avait sollicité un engagement tardif, a finalement renoncé à être représenté.

C'est le 25 janvier que sont arrivés à Sarajevo les premiers concurrents. Les Soviétiques, avec cinq spécialistes des disciplines nordiques, ont devancé deux de leurs rivaux canadiens.

Hier, le comité organisation a par ailleurs annoncé que les ventes

de billets s'élevaient à 431,000 environ, quelque 100,000 de moins que l'objectif que s'est fixé le comité organisateur qui ambitionne de battre Lake Placid.

Il faut dire que tout a été mis en oeuvre pour stimuler les ventes. Ainsi, les cinq sports de glace olympiques que sont la luge, le bobsleigh, le patinage artistique, le patinage de vitesse et le hockey ne connaîtront d'ailleurs qu'une dispersion minimum.

Les organisateurs ont réussi, en effet, à concentrer ces disciplines en trois sites dont deux sont situés à l'intérieur même de Sarajevo.

Ainsi, hockeyeurs et patineurs se partageront-ils entre le complexe plus ancien de Skanderija, au cœur même de la ville, à proximité du centre de presse et construit il y a

une dizaine d'années, et le complexe ultra-moderne de Zetra qui regroupe, outre un anneau de vitesse et une patinoire, le stade Kosovo où, le mercredi 8 février, 55,000 spectateurs pourront vivre la cérémonie d'ouverture.

A Skanderija, deux surfaces de glace seront utilisées. Les hockeyeurs évolueront au City Hall où règne le béton. Les patineurs s'entraîneront au Sport Hall voisin. C'est là, aussi, qu'ils travailleront leurs figures imposées.

A Zetra, à deux kilomètres de là, l'anneau de vitesse sur lequel les entraînements ont officiellement débuté le 1er février est apparu rapidement en dépit d'un redoux persistant accompagné d'ailleurs de quelques averses.

L'Afrique renonce au boycottage

SARAJEVO (AFP) — La longue et parfois irritante histoire du boycottage des Jeux olympiques des pays d'Afrique du sud pourrait prendre fin.

Dans une déclaration pour le moins surprenante, le président de l'Association des comités africains olympiques, le Togolais M. Anani Matthia, a dit en

entrevue qu'une nouvelle approche pourrait mettre un terme à ce douloureux problème.

Il a ajouté que les pays africains cesseraient d'abord le boycottage de Jeux olympiques.

« Nous en avons assez de ce problème qui nuit plus aux pays africains que ses adversaires », a expliqué Matthia.

Matthia a ajouté que les pays africains réalisent maintenant qu'il n'y a pas de solution rapide et instantanée pour solutionner le problème de l'Apartheid en Afrique du sud.

La veille, Matthia, accompagné de Ydenkatchew Tessema, un représentant du Comité olympique tunisien et le secrétaire général de

l'ACAO, ont présenté cette motion devant la Commission des directeurs du CIO, sur les problèmes en Afrique du sud.

« Nous avons identifié au membre du CIO quel est le véritable problème et avons même présenté une solution équitable », a dit en terminant Matthia. »

en bref...

■ Gretzky: peut-être cinq matchs

EDMONTON (PC) — Le centre Wayne Gretzky, des Oilers d'Edmonton, diminué par une blessure à l'épaule, manquant à l'appel contre les Flames de Calgary, hier soir. Les médecins lui ont conseillé de prendre un repos de sept jours. Il pourrait manquer les cinq prochains matchs de son équipe. Gretzky ne s'est absenté qu'une seule fois depuis cinq ans. Avant le match d'hier, il avait disputé 362 matches consécutifs. Il s'est blessé à l'épaule le 21 janvier dernier contre les Kings de Los Angeles. Les Oilers doivent entreprendre un périple de 10 jours à Washington, New York, Philadelphie, Boston et Hartford.

■ Pas de tennis au Forum

(PC) — Michel Martin, le directeur des promotions à la Brasserie Molson du Québec, a confirmé hier la décision du promoteur torontois Mike Cohl d'annuler le Challenge de tennis Molson légère qui devait être présenté du 14 au 18 mars, à Montréal. Ce tournoi invitation aurait permis de réunir quelques-uns des meilleurs joueurs au monde. Mais l'entreprise n'a pas remporté les succès escomptés à Chicago et à Toronto où se déroula cette semaine un tournoi identique doté d'une bourse de \$250,000. L'annulation du Challenge n'affectera pas le circuit de tennis Molson légère, une série de tournois provinciaux commandités par la Brasserie Molson. Les finales de cette série seront disputées à Longueuil, du 9 au 11 mars.

■ Turner Gill rend visite aux Concordees

(PC) — De retour d'un voyage de recrutement aux États-Unis, l'entraîneur-chef Joe Galat, des Concordees, reçoit aujourd'hui la visite de Turner Gill, le quart-arrière des Cornhuskers du Nebraska. Gill, qui sera accompagné de son agent Ed Keating, vient de conduire les Cornhuskers à l'Orange Bowl. Il s'agit donc d'une nouvelle tentative des Concordees qui avaient tenté de séduire Reggie Collier, Tony Eason et Jim Kelly, l'an dernier. Gill, 21 ans, a totalisé des gains aériens de 1,516 verges et il a lancé 14 passes de touché. Il a également gagné 531 verges au sol et réussi 11 touchés, la saison dernière.

■ Andréa Bédard...sélectionnée

Andréa Bédard, de Granby, a été retenue dans l'équipe olympique canadienne de ski alpin pour les Jeux de Sarajevo. La jeune skieuse participera aux épreuves de slalom et de slalom géant féminins. La sélection féminine canadienne définitive se compose donc de cinq skieuses: Gerry Sorensen, Laurie Graham, Diana Haight, Lisa Savijarvi et Andréa Bédard.

■ Montréal: Riendeau remplace Bédard

M. Jean Émond, le directeur du Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal, a annoncé hier la nomination de M. Jean-Claude Riendeau au poste d'assistant-directeur du service. M. Riendeau, l'ex-directeur général de la Société des Jeux du Québec, entrera en fonction lundi. Il succède à M. Michel Bédard qui vient d'accepter la direction générale de Condition physique Canada.

■ Baumann à la hauteur de sa réputation

PARIS (AFP) — Le Canadien Alex Baumann et le Soviétique Vladimir Salnikov, à l'occasion de la rencontre internationale Diana de natation (bassin de 25 mètres), ont été à la hauteur de leur réputation, hier. Baumann, qui la semaine dernière lors des Championnats d'hiver au Canada, avait amélioré le meilleur temps mondial du 200 mètres quatre nages en 1:58.51, a facilement remporté l'épreuve parisienne en 1:58.87, devant trois de ses compatriotes. Vladimir Salnikov n'a connu aucun problème au 1,500-mètres libre, nagé dans un temps très moyen, pour lui, en 15:03.56.

HOCKEY

Ligue Nationale

Jeudi

Montréal 2, Philadelphie 2
Boston 5, Buffalo 3
St-Louis 5, Islanders NY 2
Calgary 8, Rangers NY 1
Washington 2, N. Jersey 0
L. Angeles 4, Vancouver 2

Hier

Montréal à Washington
Minnesota à Buffalo
Chicago à Winnipeg
Calgary à Edmonton
Aujourd'hui

New Jersey à Québec
Philadelphie à Boston
Toronto à Detroit
Pittsburgh à Islanders NY
Rangers NY à Vancouver
Hartford à St. Louis

Ligue Majeure du Québec

Hier

T.-Rivières à Granby
Drummondville à Québec
Chicoutimi à Shawinigan
Chicoutimi à St-Jean

Dimanche

St-Jean à Québec
Drummondville à Chicoutimi
Laval à Hull
Granby à Tr.-Rivières
Shawinigan à Verdun

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

b a pts

Bobby Smith 24 31 55

Mats Naslund 22 24 46

Guy Lafleur 21 24 45

Ryan Walter 18 25 43

G. Carboneau 20 20 40

Pierre Mondou 12 23 35

Steve Shutt 11 21 32

Bob Gainey 11 21 32

Mario Tremblay 11 19 30

Perry Turnbull 15 9 24

Larry Robinson 6 20 26

Chris Nilan 12 7 19

John Chabot 7 12 19

Craig Ludwig 4 11 15

Bill Root 3 11 14

Kent Carlson 1 6 7

Rick Nattress 0 7 7

Mark Hunter 4 3 7

Jean Hamel 0 7 7

Allie Turcotte 2 3 5

Rick Wamsley 0 3 3

Gardiens

min bc bl moy.

Séviigny...1,457 82 1 3.41

Wamsley...1,740 108 2 3.72

(Quatre buts dans un filet désert)

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

pj g p n bp bc pts

BUFFALO 53 33 14 6 213 170 72

BOSTON 52 34 15 3 227 160 71

QUEBEC 52 28 18 6 244 184 62

MONTRÉAL 53 25 24 4 203 194 54

HARTFORD 51 15 28 8 173 218 38

Section Lester Patrick

RANGERS NY 53 30 18 5 214 201 65

ISLANDERS NY 53 31 20 2 230 186 64

PHILADELPHIE 51 27 15 9 226 181 63

WASHINGTON 53 28 21 4 195 168 60

PITTSBURGH 51 11 35 5 157 226 27

NEW JERSEY 52 10 37 5 141 218 25

Division Clarence Campbell

Section James Norris

MINNESOTA 52 27 21 4 241 236 58

ST-LOUIS 54 22 27 5 200 217 49

CHICAGO 54 21 27 6 189 204 48

DETROIT 52 17 29 6 205 226 40

TORONTO 52 16 30 6 197 260 38

Section Connie Smythe

EDMONTON 52 38 9 5 301 205 81

CALGARY 50 20 19 11 189 201 51

WINNIPEG 51 19 24 8 228 252 46

VANCOUVER 54 19 29 6 206 222 44

LOS ANGELES 53 16 27 10 219 248 42

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Label

pj g p n bp bc pts

LAVAL 53 41 12 0 387 220 82

VERDUN 53 28 22 3 272 241 59

LONGUEUIL 52 29 23 0 280 245 58

GRANBY 53 23 29 1 230 260 47

SAINT-JEAN 50 21 27 2 263 268 44

HULL 53 21 32 0 236 301 42

Section Frank Dillo

QUÉBEC 53 28 24 1 255 283 57

DRUMMONDVILLE 54 27 27 0 264 260 54

SHAWINIGAN 53 26 27 0 240 225 52

CHICOUTIMI 53 24 28 1 222 278 49

TROIS-RIVIÈRES 53 16 35 2 230 300 34

LIGUE COLLÉGIALE AAA

pj g p n bp bc pts

ST-GEORGES 34 24 9 1 198 142 49

ST-HYACINTHE 35 21 12 1 192 155 43

THÉTFORD 34 18 16 0 179 160 36

ST-JÉRÔME 33 17 15 1 166 142 35

VICTORIAVILLE 33 13 19 1 150 181 27

ST-LAURENT 33 6 27 0 129 234 12

CARTES D'AFFAIRES

NETTOYEUR
P.M.
Service d'une heure
au



◆ Manitoba

crétaire d'Etat, M. Serge Joyal, d'être les auteurs d'un complot pour diviser les Manitobains et briser la paix qui règne entre eux depuis toujours.

Pour les journalistes manitobains, ce grand rallye (ceux-ci parlaient, hier matin, d'une foule de 2,000 à 2,500 personnes) ne s'est pas déroulé comme prévu. Compte tenu de ce qu'ils avaient observé depuis huit mois, ils s'attendaient à une sorte de manifestation collective d'intolérance. Or, ce fut plutôt modéré. Les orateurs, pris tant chez les libéraux que chez les conservateurs et les néo-démocrates, ont tous fait l'apologie de la tolérance.

M. Sterling Lyon, ex-premier ministre conservateur, devenu depuis député d'arrière banc, s'est même fait le « supporteur d'un programme de services réalistes pour les francophones ». Il a rappelé qu'en 1980, après la décision de la Cour suprême dans l'affaire Forest, son gouvernement avait, avec l'appui de la Chambre, aboli la loi de 1890 qui faisait de l'anglais la seule langue de la législature et des tribunaux. « Les droits des francophones ont été restaurés, il n'est pas nécessaire de les restaurer à nouveau », comme prétend le faire le gouvernement Pawley. Il n'empêche que les lois du Manitoba sont, malgré les prétentions de M. Lyon, encore largement adoptées qu'en anglais.

M. Sidney Green, l'apologiste du bilinguisme personnel, a attaqué le *Globe and Mail* et le premier ministre Richard Hatfield : « Nous n'avons pas besoin d'eux pour nous dire comment nous respecter. Quand, a-t-il dit, un journal de Toronto nous appelle des « bigots » intolérants, il ne dit pas que le Manitoba a eu un premier ministre d'origine allemande, qu'il a eu des chefs de parti d'origines juive et ukrainienne. Quand l'Ontario a-t-il eu un chef qui n'était pas de la race dominante anglo-saxonne et quand le Québec a-t-il eu un premier ministre qui ne soit pas sorti des rangs de la communauté francophone ? », a-t-il demandé. Apparemment, M. Green n'a pas connu Daniel Johnson ni M. Claude Ryan.

« Au Manitoba, a-t-il ajouté, il y a plus de gens dont les ancêtres ne sont pas francophones, dont les enfants ont été éduqués en français que partout ailleurs au Canada. »

Les Manitobains sont donc des gens tolérants : ils ont réussi à ce que vivent ensemble un grand nombre de groupes ethniques dans la pleine égalité. Le problème, a dit M. Green, c'est que des gens (qu'il n'a pas nommés) ont décidé, avec la complicité du fédéral, de faire du chantage sur la population : « Faites de l'anglais et du français les langues officielles, accordez-nous des services en français, sinon on va pousser l'affaire Bilodeau en Cour suprême et ce sera pire, ce sera le chaos », disent ces maîtres chanteurs.

La thèse du complot d'Ottawa, « venu manipuler une minorité », a fait l'objet de l'autre volet de la soirée. C'est M. Herbert Schultz, le beau-frère de M. Schreyer et un ancien membre de son cabinet, qui s'est chargé de cette démonstration. Il avait en mains la pièce à conviction : le discours de M. Serge Joyal, secrétaire d'Etat, à l'assemblée annuelle de la Société franco-manitobaine, le 19 mars 1983.

Ce que le gouvernement Pawley veut faire, a-t-il expliqué en s'appuyant sur des discours, c'est « d'étendre la protection constitutionnelle de l'article 23 du Manitoba à tous les services publics ».

Le fédéral veut que les droits linguistiques déjà enchâssés dans la nouvelle constitution au niveau fédéral le soient aussi au Manitoba, comme c'est déjà le cas au Nouveau-Brunswick. « Si vous voulez faire du progrès, disait monsieur Joyal, faites les lobbyistes nécessaires pour que le Manitoba adopte les sections 16 à 22 de la constitution du Canada. » Le fé-

déral, a poursuivi M. Schultz citant toujours le discours de M. Joyal, veut faire du Manitoba un cobaye pour ses visées sur l'Ontario.

Le fédéral veut encore que les francophones aient le contrôle de leurs propres écoles : « Nous devons oeuvrer, écrivait M. Joyal, à ce que la communauté francophone ait le contrôle de ses écoles. »

Pour M. Schultz comme pour M. Sterling Lyon et les autres qui se sont succédé à la tribune, hier soir, c'est finalement la vision même qu'ils ont du Manitoba qui est remise en cause par la Société franco-manitobaine et le fédéral. Cela leur heurte profondément : passe pour des services en français. Chaque orateur s'est même félicité de les avoir accrus de plus en plus, tant au sein du gouvernement Schreyer que de celui de M. Lyon. Mais l'idée d'une société bilingue basée sur la reconnaissance du français comme langue officielle leur est totalement inacceptable : elle leur paraît remettre en cause la nature même de la société décrite comme une mosaïque de cultures diverses au sein de laquelle la culture française occupe une place parmi d'autres mais pas nécessairement la première. Ces privilèges historiques dont elle bénéficie sont largement suffisants et s'il doivent être respectés, c'est parce que, a dit M. Lyon, « it's the law of the land », mais cela s'arrête là. Pendant ce temps, les cloches sonnaient à l'Assemblée législative parce que l'opposition conservatrice a quitté le parquet de l'Assemblée au moment du vote de la motion de clôture sur le projet de résolution constitutionnelle. La sonnerie de ces cloches a été saluée par tous les orateurs comme la sonnerie de la cloche de la liberté.

Hier matin, le président de la Société franco-manitobaine, M. Léo Robert, ne s'émouvait d'aucune manière de cette manifestation. « Grassroots a rassemblé 2,500 personnes. Nous en avons rassemblée plus de 3,000 en septembre dernier », rappelait-il avec fierté.

◆ Marchessault

pour possession de stupéfiants en vue d'en faire le trafic; même chose pour deux chefs d'accusation de trafic de drogues et deux peines de sept ans chacune pour de accusations de vol de stupéfiants.

Bref, M. Marchessault peut être admis à une libération conditionnelle dans quatre ans et huit mois. Il devrait normalement purger sa peine dans un établissement à sécurité minimum. Comme cependant l'expliciter a de nombreux ennemis derrière les barreaux, les autorités pénitencières ont le mandat de le protéger. Or ce n'est que dans un pénitencier à sécurité maximum qu'on retrouve des cellules aménagées à ces fins.

La défense, dont toute la preuve au procès (d'aliénation mentale temporaire) n'était au fond que représentations sur sentence, avait réclamé une peine d'emprisonnement de deux ans moins un jour, augmentée de travaux communautaires.

Quant à la Couronne, elle avait recommandé une peine répondant à la jurisprudence, et notamment à la sentence de Roger Mourant, que la Cour d'appel avait condamné pour un crime semblable, en 1969, à dix ans de pénitencier.

Cet ancien policier de la GRC avait écopé, en première instance, d'une peine de deux ans : il avait volé dans la voûte de la section des stupéfiants de la Gendarmerie, puis fait le trafic de deux kilos d'héroïne ayant à l'époque une valeur marchande de \$2.5 millions.

La Couronne en avait appelé de cette sentence et la Cour d'appel avait fait grimper la peine à dix ans de pénitencier. Le détenu avait en réalité purgé en tout quelque deux ans, d'abord à Parthenais, puis dans une variété d'établissements fédéraux.

La défense avait fait valoir que M. Marchessault n'avait tout de même pas trafiqué de l'héroïne, mais du haschisch et de la cocaïne, drogues moins dangereuses et de moindre valeur.

La police établit que la valeur marchande actuelle des 36 kilos de résine de cannabis trafiqués par M. Marchessault varie entre \$216,000 et \$270,000, tandis que la cocaïne livrée à quelque \$14,000 représente un « prix d'ami ». Pour toutes ces transactions l'ex-policier n'aurait touché qu'environ \$22,000, estime le juge.

Le juge Ryan, qui a jugé particulièrement pertinentes en l'occurrence les sentences prononcées contre Roger Mourant et son complice Kwasowski (le collègue du premier à la GRC à l'époque), a dit qu'il ne retenait pas la différence entre la cocaïne et l'héroïne comme décisive ici. Dans le cas Mourant, il ne s'agissait que d'une accusation, tandis qu'il y en a sept contre Marchessault.

De plus, le juge rappelle que l'accusé n'était pas seulement l'autorité de fait de la répression du trafic des drogues sur le territoire de la CUM, mais que ses supérieurs l'avaient même chargé, avant ses crimes, de concevoir un ensemble de mesures pour rendre moins facile l'accès à la voûte des stupéfiants.

Il souligne encore la très grande réputation qu'avait le policier Marchessault dans le public « grâce aux médias et à son sens des relations publiques ». Il en conclut qu'il s'agit ici d'un cas « où la réhabilitation de l'accusé doit nécessairement céder le pas à la protection du public ».

Le juge ne retient pas « les effets évidents graves qu'une peine d'emprisonnement pourra avoir sur l'accusé ». Le Dr Mathieu Lefebvre, un psychiatre qui avait témoigné au procès, puis aux représentations sur sentence, a averti vendredi dernier qu'une longue peine d'emprisonnement serait très néfaste à la santé mentale du détenu et comporterait des risques de suicide.

Le juge Ryan dit que l'accusé connaissait les « effets dévastateurs d'autres défections analogues dans d'autres corps policiers vers 1982; la sentence prononcée contre le poli-

cier Mourant n'aurait eu aucun effet dissuasif chez M. Marchessault, conclut-il : « Seul l'appât du gain l'a motivé dans ses crimes ».

◆ Le Juge

Le président du Tribunal, le juge Guy Dorion, devait rencontrer le ministre de la Justice jeudi pour discuter du retour éventuel de M. Bisailon — entre autres, précise un porte-parole de la Justice. La rencontre a toutefois été reportée à la semaine prochaine. Québec a confirmé aussi que le ministre doit rencontrer M. Bisailon la semaine prochaine également.

Les éditions des 27, 29 et 30 août du DEVOIR ont fait état de critiques sévères à l'endroit de la gestion des bureaux de Montréal par le juge Savard. Le 28 décembre 1982, M. Bisailon, un agronome qui était membre du Tribunal, prenait l'initiative de dénoncer auprès du sous-ministre en titre de la Justice, M. Daniel Jacoby, des dépenses excessives du Tribunal à ses bureaux de Montréal.

M. Bisailon réclamait alors un congé sans solde de six mois, le temps qu'on corrige la situation. Sans jamais recevoir de réponse à sa demande, il prit congé.

Entre-temps, le ministre des Finances publiait son budget de mars 1983, dans lequel on annonçait des compressions de 84 % du budget total du Tribunal, qui s'élevait à \$1.9 million l'année précédente.

Durant l'été, le juge Dorion, le Conseil du Trésor et les autorités de la Justice en sont arrivés à un compromis, de sorte que le budget de l'organisme ne fut réduit finalement qu'à \$951,000 et le nombre d'employés, diminué de 65 à 31 (plutôt qu'à 22).

Au mois de juin, M. Bisailon écrivait de nouveau à M. Jacoby pour lui signifier qu'il restait insatisfait de la situation. Il soulignait, chez les administrateurs du Tribunal, « le mépris pour une saine gestion des deniers publics ». Enfin, il annonçait qu'il prolongerait de six autres mois son congé sans solde.

Le 16 janvier dernier, M. Bisailon écrivait au juge Dorion qu'au terme de son congé, il reprendrait ses fonctions au Tribunal, puis précisément le lundi 13 février. LE DEVOIR a appris que les autorités du Tribunal ont, en catastrophe, redistribué les causes d'expropriation au sujet desquelles M. Bisailon devait délibérer. Son bureau est occupé au Tribunal par un coordonnateur du ministère des Travaux publics, M. Réal Dionne.

Le retour de M. Bisailon ne plairait guère aux juges du Tribunal. D'où la double rencontre du ministre, la semaine prochaine, avec le juge Dorion, puis avec M. Bisailon.

Précisons que les mandats de quatre membres du Tribunal sont expirés depuis quelque temps. Le conseil des ministres ne les a toujours pas renouvelés. Outre celui du juge Savard, il y a celui du juge Dorion et ceux de deux des cinq membres non-juges, MM. Gerald Montambeault et Clovis Gagnon.

Dans le dernier rapport annuel du Tribunal, le juge Dorion mentionne quatre fois dans l'introduction du document les effets de l'absence durant 12 mois du membre Bisailon. Celle-ci aurait « sérieusement perturbé », « singulièrement compliqué » les tâches du Tribunal.

De son côté, le juge Savard a manifesté il y a quelques mois au ministre de la Justice le désir qu'on ne renouvelle pas son mandat à l'Expropriation. Au cabinet du ministre de la Justice, on confirme le fait, non sans préciser que le gouvernement n'a rien à dire ni de décision à prendre en l'occurrence, puisqu'un juge est toujours libre de retourner à la cour dont il provient.

◆ Chômage

C'est encore chez les jeunes que le taux de chômage est le plus élevé : 18.7 %. Toutefois, il a grimpé de 0.2 % à 8.9 dans le secteur des 25 ans et plus.

Une analyse plus détaillée, montre que le taux a augmenté de 0.2 à 8.7 pour cent chez les hommes de 25 ans et plus, et de 0.1 à 9.3 chez les femmes du même groupe d'âge. Il a baissé de 0.6 à 20.6 chez les jeunes hommes de 15 à 24 ans, mais a augmenté de 0.3 à 16.5 % chez les jeunes filles du même groupe d'âge.

Les données provinciales montrent que le taux a progressé de 0.2 à 19.2 % à Terre-Neuve, de 0.2 à 11.7 % dans l'Île-du-Prince-Édouard et de 0.3 à 9.2 en Ontario, tandis qu'il a baissé de 0.1 à 12.8 % en Nouvelle-Ecosse, de 0.6 à 14.4 % au Nouveau-Brunswick, de 0.2 à 8.4 % au Manitoba, de 0.2 à 7.4 % en Saskatchewan, de 0.5 à 10.6 % en Alberta et de 0.1 à 13.6 % en Colombie-Britannique, alors qu'il était inchangé au Québec à 13.4 %.

Statistique Canada a précisé que 23,000 emplois ont été perdus dans le secteur de la construction, et 27,000 dans celui des services.

Les données de l'agence ne comprennent pas les 129,000 personnes qui ont abandonné la recherche d'un emploi en janvier disant qu'elles croyaient qu'il n'y en avait pas.

Le taux de chômage aux États-Unis est au cours de ce même mois de janvier, tombé de 0.2 % par rapport au mois précédent, a annoncé vendredi le département du Travail pour se fixer à 8 %.

Cette nouvelle baisse du taux de chômage (ajusté pour tenir compte des variations saisonnières) est la cinquième baisse mensuelle successive, et permet à la population active d'atteindre le niveau record de 103.2 millions d'emplois. Le nombre officiel de chômeurs est tombé à 9 millions, contre 9.2 millions en janvier.

Depuis le taux de chômage record de 10.7 % atteint au plus fort de la récession en novembre 1982, 4.2 millions d'emplois nouveaux ont ainsi été ajoutés à l'économie américaine. « Par comparaison avec la précédente reprise, suivant la récession de 1973-75, celle-ci a montré une vigueur remarquable du marché de l'emploi », soulignent les statisticiens du

département du Travail.

Les nouveaux emplois créés le mois dernier étaient répartis dans de nombreux secteurs, avec une majorité dans les entreprises du bâtiment et de transformation.

En tenant compte des 1.68 million d'emplois dans les forces armées, le taux de chômage serait de 7.9 %, contre 8.1 % en janvier, indique encore le département du Travail.

Le taux de chômage continue cependant d'être particulièrement élevé dans certains groupes de la population, notamment chez les jeunes (19.4 % de chômage), chez les Noirs (16.7 %) et les Hispaniques (11.2 %).

La plupart des économistes estiment que le chômage devrait continuer à baisser au cours des prochains mois, mais à un rythme ralenti. Un important retour sur le marché du travail des personnes ayant renoncé à chercher un emploi pourrait cependant, estiment certains, influencer sur le taux de chômage.

◆ Westar

tifiques devraient également être activées aujourd'hui, notamment l'étude de trois rats arthritiques. Les « spécialistes de mission » du bord, McCandless, Stewart et McNair, observeront avec attention le comportement de ces rongeurs, pour déterminer si l'apesantissement peut aider au traitement de cette affection articulaire.

Le point fort de cette mission sera cependant, mardi et jeudi prochains, l'essai de « sacs à dos à réaction » (ou Manned Maneuvering Units, MMUS). Grâce à ces petits propulseurs individuels, Bruce McCandless et Robert Stewart pourront évoluer dans le vide sidéral, autour de la navette, sans y être reliés par le moindre cordon ombilical.

En satellisant ainsi deux de ses astronautes, pour la première fois dans l'histoire de l'histoire spatiale, la NASA inscrit une nouvelle première à son palmarès.

Pendant une dizaine d'heures, les deux astronautes s'entraîneront à la réparation de satellites dans l'espace, répétant les gestes que d'autres astronautes américains effectuèrent en avril prochain au cours d'une mission destinée à réparer un satellite d'observation du soleil, le « Solar Max », tombé en panne dix mois après son lancement, en 1980.

Le retour de Challenger est prévu pour le samedi 11 février à 12.19 gmt, sur la piste spécialement construite pour lui au Cap Canaveral.

La navette spatiale Challenger a été lancée à 8h précises hier matin tel que prévu. Avec une ponctualité désormais routinière, Challenger s'est élevé dans le ciel de Floride sous la fabuleuse poussée (3.5 millions de tonnes au total) de ses deux accélérateurs largables (boosters) et de ses trois moteurs principaux, faisant trembler le sol à des kilomètres à la ronde.

Une centaine de milliers de badauds étaient, comme d'habitude, présents autour du Centre spatial Kennedy et sur les plages de Cocoa Beach pour voir la navette disparaître dans les nuages, après avoir effectué son caractèreistique mouvement de rotation.

Deux minutes plus tard, les deux boosters se sont séparés du reste du train spatial et sont retombés dans l'Atlantique, accrochés à leurs parachutes. Une flottille de navires spécialisés devaient ensuite les remorquer au Cap Canaveral pour y être nettoyés en vue d'une nouvelle utilisation.

Une demi-heure après le lancement, Challenger s'inscrivait sur son orbite, inclinée à 28 degrés 5 par rapport à l'Équateur, à une altitude de

Fraudes : Harrison refuse d'admettre ou de nier sa culpabilité

par Rodolphe Morissette

L'ex-président du *Board of Trade* de Montréal, M. Robert Harrison, a refusé, hier, d'admettre ou de nier sa culpabilité à des accusations de fraude, de parjure, de vol et de complot. Il juge la formulation des accusations trop vague.

Son complice présumé, Me Jean Bruyère, a nié, lui, sa culpabilité en regard des 13 mêmes chefs d'accusation qui pèsent contre les deux hommes : six accusations de complot, cinq pour fraude, une pour vol et une dernière pour parjure. Les deux hommes comparaissent en Cour des sessions devant le juge Jean Longtin.

Les personnes ou sociétés présumées fraudées sont la Banque de Montréal; les Ateliers d'usinage Hall, Ltée, une industrie de Lachine qui a fait faillite en mai 1982; son ancien président, M. Jean Lanthier; la firme Roladex, une filiale des Ateliers à l'époque, et son ancien président, M. Serge Didier; enfin, MM. Gordon et William Fletcher.

Quant à l'accusation de parjure, elle renvoie au témoignage des deux accusés devant la division des faillites de la Cour fédérale, laquelle enquêtait sur la faillite des Ateliers d'usinage.

M. Harrison, qui a quitté le *Board of Trade* de Montréal quand a éclaté l'affaire Mackasey en mai dernier, a réclamé, hier, les services d'un interprète. Les accusations étaient rédigées en français. Son procureur, Me Joseph Silver, les juge trop vagues quant aux lieux, au temps et aux montants impliqués. Il veut, en outre, savoir comment la Couronne en vient à prétendre que M. Harrison aurait menti en Cour supérieure.

Au sujet des lieux des délits, 12 des 13 chefs d'accusation mentionnent « à Montréal, district de Montréal et ailleurs au Canada », tandis que l'accusation de parjure parle de « Montréal ». Quant aux montants, on em-



Les statistiques de l'emploi

Parizeau y trouve confirmation de ses propos

QUEBEC (PC) — Le ministre des Finances Jacques Parizeau a pris un malin plaisir hier à commenter les toutes fraîches statistiques fédérales sur la main-d'oeuvre qui lui donnent raison sur son détracteur Robert Bourassa.

La création d'emplois, de décembre 1982 à décembre 1983, s'avère plus importante que celle qu'il avait lui-même annoncée récemment.

Reprenant les chiffres avancés par M. Bourassa, basés sur des moyennes, il a souligné que la moyenne de 45,000 emplois qu'il mentionnait s'avère en-dessous des données de Statistiques-Canada.

L'organisme fédéral rapporte en effet que cette moyenne s'établit plutôt à 57,000. Il s'agit de la moyenne de tous les mois des années 1982 et 1983.

M. Parizeau ajoute que les chiffres avancés par M. Bourassa ne sont pas plus exacts pour ce qui regarde l'Ontario et l'ensemble canadien.

« En me servant de la méthode de M. Bourassa, j'en arrive à la conclusion, ferme cette fois-ci, qu'au Québec nous avons créé en 1983 57,000 emplois contre 28,000 en Ontario. »

« Et le Québec a créé, par rapport aux 91,000 emplois dans tout le Canada, 60 % de tous les emplois. »

« La méthode que M. Bourassa a voulu utiliser a tort. Elle révélerait que nous avons été tellement bons au Québec en terme de création d'emplois en 1983 que nous avons créé deux fois plus d'emplois au Québec qu'en Ontario et 60 % de tous les emplois créés au Canada », constate-t-il.

A propos du taux de chômage, M. Parizeau savoure une autre victoire sur M. Bourassa en relevant sur le rapport de Statistiques-Canada que

près de 300 km. La navette prenait alors sa vitesse orbitale de croisière : environ 28,000 km-heure.

L'agence Tass a estimé vendredi que la dernière mission de la navette américaine Challenger constituait « une étape importante de la militarisation de l'espace par l'administration Reagan ».

« Le département de la défense s'est réservé le tiers des vols jusqu'en 1994 », rappelle l'agence officielle soviétique.

plote chaque fois la langue du code pénal : il s'agit de « sommes de plus de \$200 ».

Enfin, les époques visées varient suivant les accusations : entre le 1er mars, le 1er août ou le 1er septembre 1981 et la même date en 1982. L'accusation de parjure pointe une comparution en Cour supérieure le 14 septembre 1982.

Le juge Longtin délibérera jusqu'à mardi prochain sur la demande de M. Harrison : il peut la rejeter ou commander une nouvelle formulation de l'acte d'accusation. Il décidera également, à cette date, à quel moment se tiendra l'enquête préliminaire des deux hommes.

Les Ateliers d'usinage Hall étaient au coeur de l'affaire Mackasey. L'autisme dernier, dès l'étape de l'enquête préliminaire, le juge Benjamin Schechter, des Sessions de la paix, blanchissait M. Bryce Mackasey, député fédéral de Lincoln (Ontario), d'accusations de trafic d'influence et de corruption. En octobre, le juge Jacques Lessard en faisait autant pour MM. Harrison et Bruyère, co-accusés dans cette affaire.

Le juge Schechter avait signalé, en août, que « d'autres délits » ont pu être commis en l'occurrence, mais pas ceux pour lesquels les deux accusés d'aujourd'hui avaient été alors traduits en cour. Au fait, la montée en épingle d'un aspect politique du dossier des Ateliers d'usinage avait un peu bousculé l'enquête menée par la Gendarmerie royale sur la faillite des Ateliers.

M. Harrison, qui avait indiqué, l'an dernier, son désir d'entrer en politique active au palier fédéral, est, depuis l'été dernier, le propriétaire de l'hôtel Sun-Valley de Sainte-Adèle. A ce titre, il a fait l'objet d'une autre poursuite le 9 janvier dernier, au civil cette fois, par l'un de ces créanciers, M. Armand Lignières, qui réclame de lui un remboursement de \$17,463.

le taux brut a baissé de 14.2 % à 13.5 % alors que le taux désaisonnalisé est demeuré stable à 13.4 %, entre décembre 1983 et janvier 1984.

Il conclut que ses propres chiffres démontrent que le Québec a connu une bonne performance dans l'emploi en 1983 et que ceux de M. Bourassa révèlent que cette performance a été exceptionnelle.

« Lorsque M. Bourassa m'accuse de tromper la population, et d'être un menteur, je lui laisse ce genre d'épithète. C'est une question d'éducation et de bonnes manières », a-t-il laissé comme message au chef libéral. Pendant ce temps à Ottawa le député conservateur Jim Hawkes somrait le premier ministre Trudeau de présenter de nouvelles mesures de création d'emplois, de remplacer le ministre des Finances Marc Lalonde ou de déclencher une élection générale.

« Pouvons-nous avoir une élection bientôt, a dit M. Hawkes, s'il n'y a pas de changement de politique, afin que les Canadiens puissent décider s'ils veulent ou non un changement de politique ? »

Le premier ministre Trudeau lui a répondu qu'il n'y aura pas d'élection bientôt et il lui a demandé d'attendre le budget que doit présenter M. Lalonde le 15 février.

Le leader néo-démocrate Ed Broadbent a quant à lui reproché au gouvernement de s'occuper plus attentivement des entreprises commerciales que des chômeurs.

Il a cité en particulier le cas de la Banque de Montréal, qui non seulement n'a pas payé d'impôt en 1982, mais a reçu des crédits d'impôt et a trouvé \$673 millions pour acheter une banque américaine, la Harris Bank.

« Le gouvernement, a-t-il dit, donne l'argent des contribuables à l'une des plus importantes banques canadiennes, qui se sert de cet argent pour acheter une autre banque aux États-Unis. »

M. Lalonde a répondu qu'on l'avait assuré que l'argent dont on s'est servi pour acheter la banque américaine provenait exclusivement des transactions dans ce pays.

Le ministre s'est alors porté à la défense des entreprises financières, disant qu'il importait qu'elles soient en bonne santé pour créer des emplois.

M. Lalonde a conclu : « Il est vrai que nous n'avons pas encore recouvré les emplois que nous avons perdus pendant la récession, mais je suis confiant qu'en 1984 nous allons avoir recouvré tous les emplois perdus et plus ».

4 février

par la PC et l'AP

1983: le chancelier autrichien Bruno Kreisky propose des négociations exploratoires entre les démocraties occidentales et le monde arabe (avec ou sans Israël) pour essayer de trouver un règlement de paix au Proche-Orient.

1981: rupture des négociations entre le gouvernement polonais et les grévistes dans la province de Bielsko-Biala.

1977: selon les services de renseignements américains, les États-Unis et l'Union-Soviétique cherchent à mettre au point des rayons à haute énergie capables de détruire des missiles nucléaires en vol.

1973: le roi Hussein de Jordanie exclut des hostilités avec Israël et annonce son intention de rechercher l'assistance du président américain Nixon pour régler la crise au Proche-Orient.

1966: un avion de ligne japonais s'abîme dans la baie de Tokyo: 133 morts.

1961: des attentats terroristes en Angola marquent le début du soulèvement contre la tutelle portugaise.

1948: Ceylan accède au statut de dominion au sein du Commonwealth britannique.

1938: Hitler prend le portefeuille de la guerre et nomme Ribbentrop ministre des Affaires étrangères.

1899: soulèvement aux Philippines contre le refus des Américains d'accorder l'indépendance à l'archipel.

1783: fin de la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre.

1585: le roi de France Henri III refuse la souveraineté des Pays-Bas.

Il s'est né un 4 février: l'homme d'Etat allemand Friedrich Ebert (1871-1925); le colonel Charles Lindbergh, pionnier américain de l'aviation (1902-1974); l'actrice d'origine anglaise Ida Lupino (1918); Isabel Peron, ex-présidente de la république argentine (1931).

AUJOURD'HUI

Au 3505, rue Durocher, angle Milton, à 20 h, récital offert par le Conservatoire Lassalle. Pour rappeler 75 ans de réalisations, les élèves des classes de vers romantiques et contemporains de Mmes Alluisi-Boileau et Madeleine Sicotte interpréteront des poèmes de Victor Hugo, Alfred de Musset, Edmond Rostand, Marie Noél, Sully Prudhomme, etc. Entrée libre.

Célébration du Nouvel An vietnamien à compter de 17 h, à l'école Marie-Anne, 100 est, rue Sauvé. 527-1369.

La maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal est à la recherche de chanteurs pour l'année scolaire 84-85. Conditions d'admission : que l'enfant soit en 3e année actuellement pour entrer en 4e l'an prochain; avoir un bon rendement scolaire; avoir une voix juste. Audition les samedis 4 et 11 février, au 4300, rue Queen-Mary. Pour réservations : Rémi Legault au 733-8211.

Le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, 5347, chemin de la Côte-des-Neiges, offre une fin de semaine de *wendou*, méthode d'auto-défense. 733-1478.